

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

oooooooooooooooo

Convocation du 28 mai 2026

Approbation du Compte-rendu de la séance du 27 avril 2026 :

Approuvé et signé par tous les membres présents

Élections des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales :

Vu le décret n° 2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté du DCL/BCE/2026-109 fixant le nombre de délégués à élire,

Monsieur le Maire, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme SEEWALD, Mme DAUBIN, M. CASPRESAC, M. DA COSTA.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué titulaire et des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

• **Élection du délégué titulaire :**

Les candidatures sont les suivantes : M. PICHOS

Après avoir procédé au vote, le dépouillement est effectué, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0 Blancs ou nuls
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M.PICHOS : 11 voix (onze).

M.PICHOS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

• **Élection des délégués suppléants :**

Vote du premier suppléant :

Les candidatures sont les suivantes : Mme SEEWALD, M. DA COSTA, M. BINET

Après avoir procédé au vote, le dépouillement est effectué, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0 blancs ou nuls
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme SEEWALD : 11 voix (onze).

Mme SEEWALD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de premier délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Vote du second suppléant :

Les candidatures sont les suivantes : M. DA COSTA

Après avoir procédé au vote, le dépouillement est effectué, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0 blancs ou nuls
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M.DA COSTA : 11 voix (onze).

M.DA COSTA ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de second délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Vote du troisième suppléant :

Les candidatures sont les suivantes : M. BINET

Après avoir procédé au vote, le dépouillement est effectué, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0 blancs ou nuls
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. BINET : 11 voix (onze).

M. BINET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de troisième délégué suppléant pour les élections sénatoriales

Adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal le caractère obligatoire d'adhérer à Eure Normandie Numérique afin de pouvoir accéder à la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés publics, notamment pour la mise en concurrence concernant nos travaux d'assainissement en traverse et la sécurisation du carrefour sur la RD 557 dite « Route d'Ezy » et la RD 68 dite « Route de Mouettes ».

En effet la mise en concurrence sur la plateforme à commencer le 03 juin et se termine le 03 juillet pour un début de travaux au 14 septembre 2026. N'ayant pas délibéré pour l'adhésion et aux vues du caractère urgent de la mise en ligne de notre annonce d'appel d'offre, Eure Normandie Numérique a accepté l'accès à la plateforme sans délibération auparavant à condition d'un engagement écrit de notre part pour une adhésion lors du prochain conseil municipal.

Le coût de l'adhésion est calculé annuellement sur le prorata du nombre d'habitants, à savoir 0.10 € / par habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide d'adhérer** au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - Compétence « Services et outils numériques » ;

- **Adopte** les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique et sa charte d'utilisation ;
- **S'engage** à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte ;
- Dit que, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget ;
- Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la commune : Monsieur PICHONIS Jean-Pierre, Maire de la commune de L'HABIT ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Questions diverses :

- ✓ **Demande de M. CASPRESAC** :
 - Chenilles processionnaires : arrêté paru en 2025 N° 07022025/005 accessible sur le site de la Mairie
 - Coupe du monde 2026 : impossible pour notre commune, il faut de la sécurité, payer des droits, etc,
- ✓ **Organisation de l'arbre de Noël** : Mme LEROUX, voir l'établissement LECLERC pour les cadeaux, choisir le spectacle de Noël
- ✓ **Fête du village** : trouver des idées pour organiser des activités sur deux jours et surtout trouver des personnes pour aider à la sécurité lors du feu d'artifice.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 35